

La Frisquette Savignoise :

- Règlement -

Article 1 - Organisation :

« La Frisquette Savignoise » est une manifestation sportive LOISIRS dont l'épreuve principale est une rando Bike & Run. Elle est organisée par l'Association Sportive de Savigny Levescault (ASSE) à Savigny Levescault. Un Comité organisateur composé par des bénévoles de l'association a été constitué. L'organisateur responsable Mr Carbone romain est joignable au 06-62-60-23-32 ou à l'adresse mail lafrisquettesavignoise@gmail.com.

Article 2 – Modalités :

Le Bike and Run est une discipline soumise à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon. C'est une épreuve de relais entre deux participants avec un seul VTT. Les permutations sont libres. Pendant qu'un équipier court, l'autre pédale. Un contact physique entre le coureur à pied et le coureur à vélo doit toujours être possible. Le VTT doit être passé de main à main. Il ne doit pas être posé à l'avant du coureur à pied sur le parcours. Les binômes peuvent être du même sexe ou mixte. Le port du casque à coque rigide est obligatoire et la vérification du matériel font partie des critères de sécurité. Les différents points de contrôle et l'arrivée doivent être obligatoirement franchis ensemble. Aucune aide extérieure n'est autorisée. Les vélos à assistance électrique ne sont pas acceptés. Pendant la période hivernale, les parcours étant sur des chemins boueux, un VTT est fortement recommandé. Se référer à l'article 9 pour les obligations du concurrent.

A la « La frisquette savignoise » nous avons fait le choix de la discipline RANDO LOISIRS BIKE AND RUN. Ainsi des versions aux distances adaptées sont proposées : adulte – ado – enfant. Vous retrouverez un tableau avec nos recommandations sur les parcours par tranche d'âge à l'article 4.

Enfin, une marche loisirs est également proposée.

Cette année, l'événement aura lieu le Dimanche 13 février 2022. Le lieu de référence de l'évènement (départ-arrivée-vestiaires-buvette et inscription) est le stade de foot de Savigny Levescault, rue du stade, 86800.

Article 3 : les épreuves proposées :

3 - 1 : une rando Bike and Run ado/adulte : départ 9h00.

Le parcours de cette édition se déroulera à 100% sur les chemins communaux de Savigny Levescault. Le parcours sera accessible en téléchargement sur les supports WEB de la manifestation (site internet et facebook). Il sera également affiché au départ et un sera disponible en flyers sur place. Le parcours sera balisé par un fléchage identifiable. Des signaleurs bénévoles au passage des routes et un ravitaillement à l'arrivée seront prévus.

Lors des traversées des routes, la règle de circulation à adoptée est la priorité de passage. Se référer à l'article 5.

La course est une épreuve LOISIRS de type rando bike and run. Les distances proposées sont de 9,5 ou 19km selon le choix du parcours. Se référer à l'article 4 pour nos recommandations sur le choix des distances.

Le départ et l'arrivée se situe au terrain de foot de Savigny Levescault.

Il n'y a pas de chronométrage et pas de classement. Une attribution de dossard sera faite uniquement pour des raisons d'organisation des différentes épreuves le jour même.

3 - 2 : une rando Bike and Run enfants : départ 09H30.

L'esprit du Bike and Run est là. L'enfant doit savoir faire du vélo en autonomie sans roulette. Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Les parents peuvent accompagner l'enfant pour l'encourager. L'enfant doit avoir 6 ans au moment de la course (né avant Février 2016). Le parcours ne comporte pas de passage de route ni de zone dangereuse. Il sera balisé et des signaleurs bénévoles seront présents le long du parcours.

La distance aller-retour (A-R) est de 1000m 2000m ou 4000m selon la tranche d'âge. Se référer à l'article 4 pour nos recommandations sur le choix des distances.

Le départ et l'arrivée se situe au terrain de foot de Savigny Levescault.

Le rando Bike and Run enfant est sans chronométrage et sans classement. Une autorisation parentale signée sera demandée. Les parents sont libres d'accompagner leurs enfants et de contribuer au bon déroulement de l'épreuve.

3 - 3 : une marche loisirs : départ 8h30.

Le parcours emprunté est le même que celui de la rando Bike and Run adulte sur une boucle de 9,5 kilomètres. Le balisage sera le même. La marche est libre.



La règle applicable par rapport au régime de la circulation est celle du strict respect du code la route. Se référer à l'article 5.

Article 4 – les parcours et recommandation de distances :

Voici nos recommandations pour la participation aux différentes épreuves. Ceci fait office de conseil. Vous êtes libre de ne pas les respecter. Nous rappelons ici que c'est une manifestation sportive LOISIRS et que le but est de passer un bon moment. Ne négliger pas l'effort que le bike and run demande. Le but étant que tout le monde passe un bon moment.

Tranche d'âge	Niveau de recommandation par parcours				
	1000 m	2000m	4000m	9,5km	19km
<6ans					
6-9ans					
8-11ans					
10-13ans					
12-16ans					
>16ans					

couleur	Niveau de recommandations par rapport à la tranche d'âge*
vert	Activité possible
orange	Activité non recommandée mais possible avec entrainement
rouge	Activité fortement déconseillée car trop longue

*le niveau de recommandations que l'on propose est basé sur notre interprétation des critères définis par la [réglementation sportive 2021 de la FFTRI](#). Pour de plus amples ou précises informations, n'hésitez pas à vous y reporter.

Article 5 – les règles de circulation :

Concernant la rando bike and run, la règle applicable par rapport au régime de la circulation est celle de la priorité de passage. C'est-à-dire que, sur les portions de routes ouvertes à la circulation, les coureurs auront la priorité sur les automobilistes. Des signaleurs seront présents pour vous sécuriser le long du parcours balisé.

Concernant la marche, la règle applicable par rapport au régime de la circulation est celle du strict respect du code la route.

Article 6 – Conditions d'inscriptions :

6 - 1 : La rando Bike and Run ado/adulte :

Les inscriptions sur nos épreuves se font via la plateforme en ligne onsinscrit.com. Le lien vers cette plateforme est disponible via la page « Inscription » de notre site internet www.tinyurl.com/lafrisquettesavignoise ainsi que notre page [Facebook lafrisquettesavignoise](#).

Le nombre de participants maximum au Bike and Run ado/adulte prévu est de 150 soit 75 binômes.

Le coût de l'inscription au Bike and Run ado/adulte est de 16€ par binôme (tarif majoré à 20€/binôme le jour même). Les inscriptions en ligne se font par deux au moins. L'inscription ne sera effective qu'après réception de votre règlement et validation de votre dossier.

Nous encourageons les inscriptions en ligne afin de nous permettre d'organiser au mieux la manifestation. Les inscriptions en lignes seront closes 3 jours avant la date de l'épreuve. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions une fois les limites atteintes.

6 - 2 : La rando Bike and Run enfant :

Les inscriptions sur nos épreuves se font via notre plateforme en ligne onsinscrit.com. Le lien vers cette plateforme est disponible via la page « Inscription » de notre site internet www.tinyurl.com/lafrisquettesavignoise ainsi que notre page [Facebook lafrisquettesavignoise](#) et aussi le jour même.

Le nombre de participants maximum au Bike and Run enfant prévu est de 50 soit 25 binômes.

La participation au Bike and Run enfant est gratuite.

6 - 3 : La marche LOISIRS :



Les inscriptions sur nos épreuves se font via notre plateforme en ligne onsinscrit.com. Le lien vers cette plateforme est disponible via la page « Inscription » de notre site internet www.tinyurl.com/lafrisquettesavignoise ainsi que notre page [Facebook lafrisquettesavignoise](https://www.facebook.com/lafrisquettesavignoise).

Une inscription sera possible au stade de foot la veille et le jour même de la marche (pensez à vous présenter plus tôt). La participation à la marche est de 1€ payable en espèce le jour même. Le nombre maximum de marcheur prévu est de 50.

Article 7 – Annulation & Remboursement :

L'engagement est ferme et définitif. Les participants ne peuvent prétendre à un quelconque remboursement SAUF dans le cas où l'organisateur est contraint d'annuler la manifestation (requête de l'autorité administrative, intempérie, cas de force majeure, ...).

Article 8 - Certificat médical/licences sportives, chronométrage, matériel & dossard :

Il n'y a pas de chronométrage officiel et aucun classement ne sera remis à la fin.

Des dossards seront à retirer sur place. Les participants devront se munir de leurs épingles (ou autres) afin de porter distinctement leur dossard le jour de la course. Le dossard se récupère sur présentation d'une pièce d'identité sur la zone d'accueil le jour même.

Il vous revient de fournir votre propre matériel servant aux différentes courses et de vérifier leur bon état de fonctionnement et de sécurité. Aucun matériel ne sera fourni : ni casque - ni vélo. Vous trouverez les obligations des coureurs à l'article 9 pour avoir des infos tant sur leur participation que sur le matériel.

Notre manifestation sportive s'inscrit donc dans un cadre LOISIRS, hors compétition. Cela correspond à la discipline rando Bike and run de la Fédération Française de Triathlon. Dans cadre, la participation à la frisquette savignoise n'est pas conditionnée par la validité d'un certificat médical ([La réglementation sportive de la FFTRI 2021, page 12 chapitre 2.1](#)). Toutefois, d'une part, l'organisation recommande fortement à chaque participant de s'assurer auprès de son médecin la compatibilité de son état de santé avec la pratique d'une telle activité ; et d'autre part, demande à chacun d'assumer la responsabilité de son engagement.

Article 9 - Obligations et règles de conduites du concurrent

Voici un résumé des principales règles à observer. Pour plus de précision, merci de vous reporter au [chapitre 5/1 page 21 de La réglementation sportive 2021](#).

- Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe.
- L'utilisation de tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance et/ou soulager l'effort du participant est interdit.
- Le concurrent doit connaître et respecter : la Réglementation Sportive, les règles de circulation du code de la route, le règlement de la course, ainsi que les instructions des officiels.
- Il doit connaître les parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté.
- Il doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course).
- Il doit veiller à ce que ses équipements ne présentent aucun danger pour lui-même ou pour les autres.
- En cas de danger immédiat, les athlètes pourront utiliser leurs moyens de communication pour alerter les secours.
- Il est interdit d'abandonner des déchets et emballages hors des zones de propreté.

Article 10 – Sécurité et assistance médicale :

Les organisateurs ont recours à une prestation de secours à la personne afin d'assurer la sécurité de l'évènement (Protection Civile de la Vienne).

Article 11 - Assurance :

Les organisateurs et bénévoles sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de l'assurance de l'association ASSE. Il incombe aux participants de vérifier leur niveau d'assurance concernant les accidents de la vie privée. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les



organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Article 12 - Parking :

Deux parkings sont à disposition des participants et du public lors de la course : Parking P1 au stade municipal - Parking P2 au parking des Grassinières.

L'organisation décline toute responsabilité concernant les vols ou détériorations qui pourraient avoir lieu sur les parkings.

Il est formellement interdit de se garer sur la rue menant au stade de façon à laisser le libre passage aux véhicules de secours.

Article 13 – Départ/arrivée et ravitaillement :

Le départ et l'arrivée se dérouleront au stade municipal de Savigny Levescault. Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée au stade, pour tous les participants.

Article 14 - Briefing et consignes :

Tous les concurrents devront obligatoirement assister au briefing et respecter les consignes de course. Attention à ne pas gêner le déroulement de la course lors de sa permutation sur le vélo.

Article 15 - Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

